

Questions orales

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, nous agissons comme nous l'avons fait la dernière fois que nous avons étudié la question. Une mesure ministérielle sera présentée et le gouvernement devra y souscrire, mais les autres députés seront libres de voter comme ils le jugent bon.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Vous vous êtes trahi, il n'y aura pas de vote libre.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA COMMANDE PROBABLE DE 20 NAVIRES TOUT TRANSPORT—
LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question sur la nécessité de doter dans un avenir prévisible le Commandement maritime de vingt navires supplémentaires, tout transport, à usages multiples. Est-il vrai que le gouvernement s'est dit d'accord, en principe, peut-être en partie à la suite des pourparlers sur les liens contractuels tenus avec nos partenaires européens dans le cadre de l'OTAN, pour placer la commande des études et des projets à l'extérieur du Canada?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il est encore trop tôt pour ouvrir des négociations de ce genre, soit à l'intérieur soit à l'extérieur du Canada, concernant le programme de construction navale. Bien sûr, nous voudrions tous que le contrat soit exécuté dans notre pays.

M. Forrestall: Si je comprends bien la réponse du ministre, on n'a pas encore étudié, à la demande du premier ministre ou de membres du cabinet, l'éventualité que ce contrat d'environ 400 millions de dollars soit confié à une entreprise étrangère. Est-ce bien le cas, sinon a-t-on effectivement envisagé cette éventualité ou est-elle encore actuellement à l'étude, et est-il possible qu'on prenne à ce propos une décision finale cette année? La décision finale dont je parle consisterait pour le gouvernement à accorder ce contrat à une entreprise étrangère.

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, nous ne l'envisageons pas sérieusement à l'heure actuelle. Je pense qu'il est vraiment peu probable que nos études en arrivent à ce résultat.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ENQUÊTE SUR LA MORT DE M. MRNAK À L'HÔTEL-DIEU DE
ST. CATHARINES—LA POSSIBILITÉ D'UNE REPRISE

M. Gilbert Parent (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Ces derniers jours, un certain M. Frolick, transfuge tchécoslovaque, a déclaré au cours de sa comparution devant un sous-comité du Sénat à Washington qu'un de mes anciens électeurs, un certain M. Mrnak, aurait été assassiné au cours d'un traitement à l'Hôtel-Dieu de St. Catharines. Je crois savoir que M^{me} Mrnak a réclamé la tenue d'une enquête. Comme la Gendarmerie royale a pris part à la première enquête, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'on songe à la reprendre?

[M. Woolliams.]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la police locale et la GRC ont effectué une enquête à la suite de la mort de M. Mrnak. Ils ont constaté qu'aucun acte criminel n'avait causé sa mort. On ne prévoit pas de demander à la GRC d'en effectuer une autre. S'il devait y en avoir une autre, elle devrait être entreprise par la police locale.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'APPARENTE INFRACTION À LA LOI SUR L'ENRÔLEMENT À
L'ÉTRANGER—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Pourrait-il enquêter sur la publication, dans le numéro du mardi 10 février du *Globe and Mail*, d'une annonce publicitaire qui semble clairement envisager l'enrôlement de mercenaires canadiens pour l'Afrique? Cette démarche est en effet contraire aux dispositions de l'article 11 de la Loi sur l'enrôlement à l'étranger, qui interdit à quiconque de recruter ou d'inciter autrement une personne à s'enrôler ou à accepter un brevet ou engagement dans les forces armées d'un État étranger ou dans d'autres forces armées qui opèrent dans ledit État. Le ministre enquêtera-t-il sur cette affaire et prendra-t-il les mesures qui s'imposent en fonction des faits—il est certain qu'il y a eu une annonce—mais prendra-t-il les mesures qui s'imposent s'il s'avère que quelqu'un a enfreint la Loi sur l'enrôlement à l'étranger?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ferai certainement une enquête sur cette affaire. Je ne sais pas exactement qui devrait prendre des mesures, mais si, comme le député l'a laissé entendre, il y a eu infraction à la loi, je verrai à ce qu'on prenne les mesures qui s'imposent.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TAUX D'INTÉRÊT DU PRÊT CONSENTI À LA CORÉE DU SUD

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Je me demande si le premier ministre pense qu'il peut avoir autant de succès que j'en ai eu à gagner l'appui de la population pour mon parti en parlant de démission. Le premier ministre suppléant a-t-il eu le temps de réfléchir à ma question concernant le taux d'intérêt que l'organisme gouvernemental perçoit sur un prêt de 300 millions de dollars consenti à la République de Corée pour financer la vente du réacteur? Le premier ministre suppléant a déjà dit qu'il ne refuserait pas, mais je lui le redemande car il ne peut sûrement pas prétendre qu'il s'agit là d'une transaction commerciale ordinaire.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'ai réfléchi. J'ai examiné les paroles que j'avais dites et j'en suis venu à la même conclusion qu'il serait inopportun dans les transactions faites par la Société pour l'expansion des exportations de divulguer des renseignements qui pourraient être préjudiciables à l'industrie canadienne. La Société a pour tâche essentielle de promouvoir la vente de produits canadiens. Les taux d'intérêt cités sont concurrentiels. Comme je le soulignais au député, le contribuable canadien n'a subi aucune perte à la suite des activités de cette Société.